

Editorial

Construire un modèle énergétique équitable et durable

L'imaginaire collectif français se plaisait à répéter il y a quelques années que jamais l'essence ne dépasserait les 10 Francs par litre. Pourtant, chaque semaine, dans les statistiques publiées par le gouvernement, le prix des carburants atteint des records, et semble s'installer durablement autour de 1,5 Euros par litre (les fameux 10 Francs). À cela s'ajoutent les annonces récentes des grands énergéticiens français, qui prévoient des hausses assez conséquentes des prix du gaz et de l'électricité.

Alors que la France peine à sortir d'une crise économique et financière aux impacts sociaux très lourds, et malgré les engagements pris par le Grenelle de l'Environnement et les différents plans d'action sur la précarité énergétique, ces évolutions questionnent une fois de plus notre modèle de développement économique et social. L'équilibre entre solutions d'urgence, permettant aux plus vulnérables de «passer» l'hiver, mécanismes de solidarité compensant une partie de la hausse des prix, et déploiement d'un plan d'action de long terme, est encore délicat à trouver.

Dans le futur proche, pourtant, de multiples facteurs laissent imaginer que le nombre de ménages éprouvant des difficultés à s'acquitter de leurs factures d'énergie continue de croître. La raréfaction des ressources gazières et pétrolières, les investissements massifs à entreprendre pour le renouvellement du parc de production électrique, l'instabilité politique au Moyen-Orient contribueront sans doute à l'accroissement du prix de l'énergie. L'urgence sociale implique bien entendu des traitements de court terme, mais il est plus que jamais temps de regarder à plus long terme. Les années à venir nous laissent en effet à peine le temps d'anticiper des chocs énergétiques dont la violence sociale sera sans commune mesure avec les désordres déjà constatés.

Notre capacité d'anticipation est pourtant bien entamée. «Quand l'essence sera à 10 francs le litre, je ne roulerai plus», entendait-on il y a une dizaine d'années. Dans l'intervalle, malgré les signes précurseurs, nous n'avons pas réinventé de modèle énergétique basé sur la sobriété et les économies d'énergie. La Fondation pour la Nature et l'Homme, engagée depuis plus d'un an au sein du réseau RAPPEL, appelle de ses vœux une révolution énergétique en profondeur, pour enfin réconcilier enjeux sociaux et environnementaux.

Fondation pour la Nature et l'Homme.

Les augmentations des prix de l'énergie ne nous attendront pas

La conscience de l'existence du phénomène de précarité énergétique est en train de s'installer. En revanche, la compréhension de ce phénomène, de ses causes, conséquences ou solutions nécessitera encore beaucoup de travail.

Ce nouveau Focus vous propose à nouveau (cf. Focus 4, décembre 2009) un double éclairage sur l'évaluation du problème : une analyse statistique issue des enquêtes qui permettent de dresser un portrait de la population concernée et une étude par le croisement de données, qui quantifie et localise cette même population.

Evidemment il faut aussi maintenant intégrer que ce «comptage» que nous pouvons réaliser va subir une inflation conséquente directement liée aux augmentations des prix de l'énergie, et inversement proportionnelle à la qualité des logements disponibles. L'inquiétude provoquée par un devenir énergétique incertain, et maintenant visible, doit renforcer l'ensemble des politiques de maîtrise de l'énergie. De nouvelles concertations nationales sont d'ailleurs lancées ce mois-ci mais, et a fortiori dans le cadre de

la précarité énergétique, il va falloir prendre en compte le facteur humain et l'immense besoin d'accompagnement des populations les plus fragiles.

Formation, sensibilisation, médiation, aide et accompagnement aux travaux : les outils sont en construction. Le réseau RAPPEL s'efforce de collecter et de relayer les expériences menées dans tous les domaines de la lutte contre la précarité énergétique. N'hésitez pas à nous rejoindre, il nous faut absolument être outillés et efficaces quand les ménages jusqu'alors «vulnérables» seront venus grossir les rangs des ménages effectivement en précarité énergétique, compliquant encore une situation déjà inquiétante.

La précarité énergétique ou le froid chez soi

3,48 millions de Français ont souffert du froid dans leur logement en 2005

Selon l'Enquête Nationale Logement 2006 (INSEE) ^[1] 14,8% ménages français ont déclaré avoir eu froid dans leur logement au cours de l'hiver précédant l'enquête. Parmi eux, 621 000 ménages dépensent plus de 10% de leurs revenus dans le poste énergétique ^[2].

[1] ENL 2006 : Au cours de l'hiver dernier, dans votre logement, votre ménage a-t-il souffert pendant au moins 24 heures du froid, d'un excès de chauffage, du froid et d'un excès de chauffage, d'aucun problème ? La question ne s'adresse qu'aux ménages emménagés depuis plus de 12 mois. Pour les besoins de cette étude, nous n'avons retenu que les ménages qui ont déclaré avoir souffert du froid de façon exclusive.

[2] «La précarité énergétique : avoir froid ou dépenser trop pour se chauffer», INSEE Première, I. Devalière, P. Briant, S. Arnault, n°1351, Mai 2011

Avoir froid chez soi, c'est être en inconfort thermique et ne pas «satisfaire ses besoins élémentaires de fourniture d'énergie en raison de ressources et de conditions d'habitat inadaptées». C'est opérer des arbitrages permanents, au détriment pour certains du chauffage dont les coûts grèvent le budget des plus modestes.

Est-ce en raison d'un manque de ressources que les gens limitent leur niveau de chauffage ou est-ce leur logement mal isolé qui les contraint à supporter des températures insatisfaisantes, ou les deux causes conjuguées ?

Si cette variable déclarative est subjective car chacun supporte le froid différemment, elle tient compte des situations de limitation et de restriction de chauffage, ce que le seul taux d'effort énergétique ne peut traduire directement.

Le constat

Une panne...

dans les trajectoires résidentielles

La chute des revenus est une cause importante de restriction de chauffage pour des raisons économiques. Les personnes séparées sont davantage concernées (27% contre 14%), et dans la même proportion les personnes qui ont perdu leur emploi.

Ainsi, les familles monoparentales sont surexposées au risque d'avoir froid (30%, contre 16% de personnes seules). Près d'une famille monoparentale sur deux appartient au premier quartile de niveau de vie, ce qui est en soi un motif de surexposition au risque d'avoir froid, puisque 66% des ménages qui ont eu froid appartiennent au 1er quartile de niveau de vie.

La dimension économique est donc très structurante dans le risque d'inconfort thermique.

Ces ménages vivent plutôt dans de grandes agglomérations – plus de 8 Français sur dix y vivent – qui concentrent davantage de locataires de logements anciens dans le secteur privé, et plus largement plus de pauvreté.

Des dépenses d'énergie plutôt contrôlées

Ceux qui ont froid n'ont pas nécessairement un taux d'effort énergétique élevé. Ils sont 78,2% à avoir un taux d'effort énergétique inférieur à 10%, contre 81,8% de moyenne nationale, ce qui s'explique par le fait que ces ménages se chauffent peu ou mal et ont ainsi des dépenses d'énergie plutôt contrôlées. Le seuil des 10% emprunté

aux Anglais serait-il en France significatif ? Sans doute recouvre-t-il une autre réalité puisque les profils diffèrent selon l'indicateur choisi.

Quelle que soit l'année de l'enquête, les locataires se plaignent le plus du froid (58%), étant dépendants du bon vouloir de leur propriétaire bailleur pour améliorer leur confort thermique. Le statut d'occupation est donc un facteur déterminant.

Peu de retraités concernés par l'inconfort thermique

Seuls 10% des retraités se plaignent du froid. Les seniors connaissent de meilleures conditions de logement que les autres occupants ce qui est corrélé avec le fait d'être propriétaires (70% des retraités sont propriétaires sans charge de remboursement, contre 38% de l'ensemble des ménages) et de pouvoir ainsi mieux maîtriser leur niveau de confort intérieur.

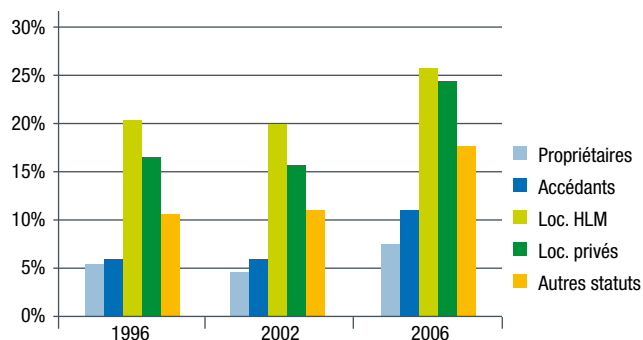
Ils se chauffent davantage que les actifs (+2,5% d'écart), et modulent moins la température intérieure en raison de l'importance qu'ils accordent à leur confort thermique (optimisation et régulation de la température).

Les raisons et les recours

La mauvaise qualité du bâtiment en cause

La mauvaise isolation est déclarée comme raison principale du froid par 4 ménages sur dix concernés (41,4%). Ces ménages vivent dans des logements de qualité médiocre, confirmant que la mauvaise enveloppe thermique est responsable de l'inconfort thermique déclaré.

Évolution des ménages qui déclarent avoir eu froid entre 1996 et 2006 par statut d'occupation (en %)



Indicateurs de la santé du bâtiment	Moyenne de l'échantillon (froid)	Moyenne nationale (froid / pas froid)
Fenêtres en mauvais état	48.2	28.6
Fenêtres en simple vitrage	40.7	30.6
Toit non isolé	17.8	12.5
Humidité	38.3	20.4
Davantage d'infiltrations	10.2	5.1
Davantage de fuites	4.9	2.5
Bruits fréquents	20.3	10.6
Absence de sanitaire	2.6	1.5
Absence de chauffage central	10.9	5.4

Source : ENL 2006, Insee

Pour y pallier, seuls 2,4% de ces ménages réalisent des travaux sur le chauffage (ce qui correspond à la moyenne nationale).

Le froid est davantage une question économique que climatique

Au regard du faible écart de températures des hivers précédents les Enquêtes Nationales Logements de 1996 et 2006, qui n'est par conséquent pas explicatif de la progression de l'inconfort déclaré (10,9% en 1996 à 14,8% en 2006), et au vu de taux de «frileux» plus important dans la région PACA que dans le Nord Pas de Calais, force est de constater que les températures extérieures n'impactent pas sur la sensation de froid. Les individus s'adaptent aux conditions climatiques de leur lieu de vie. La précarité énergétique serait alors liée aux restrictions de chauffage en raison du coût (en 2006, un ménage sur cinq déclare limiter sa consommation de chauffage en raison de son coût, contre un sur six en 2002). La moitié des ménages qui limitent leur chauffage pour des raisons économiques, sont équipés de chauffage électrique (47,9% contre 30,5% en moyenne nationale). Le coût de cette énergie dans des logements anciens et mal isolés serait une des causes de leur restriction et par conséquent de leur inconfort thermique.

C'est pour mieux anticiper et contrôler leurs dépenses que ces ménages utilisent de façon massive un chauffage secondaire indépendant (18% contre 11,5% de moyenne nationale), du type poêle à bois, ou à pétrole dont on peut craindre les effets négatifs sur la santé et l'enveloppe du bâtiment.

Habiter mieux ou se restreindre plus ?

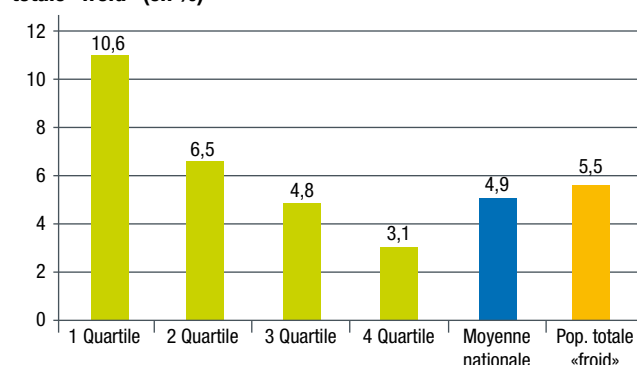
Les ménages en situation de précarité énergétique occupent principalement des logements passoires qui laissent passer l'eau et l'air et qui dissuadent de chauffer à perte.

Certains d'entre eux, les 300 000 propriétaires occupants à revenus modestes visés par les subventions du programme «Habiter mieux», seront incités à améliorer leur confort thermique. Trois millions de Français dont les dépenses en énergie sont incompressibles resteront en inconfort thermique s'ils ne peuvent réaliser de travaux.

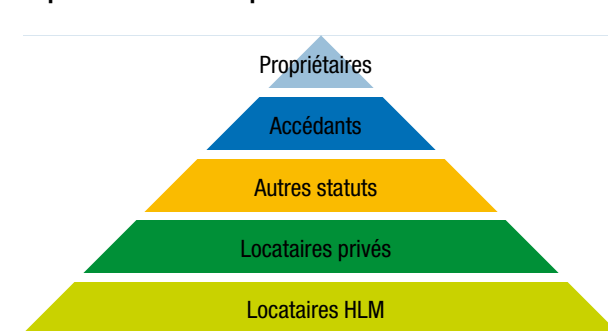
Trois millions ou bien plus... si les prévisions concernant la flambée du prix des énergies se confirment, prochainement.

Isolde Devalière

Taux d'effort énergétique corrigé (TEEc) des ménages par quartile de niveau de vie comparé à la moyenne nationale et à la population totale «froid» (en %)



Risques du froid classés par ordre croissant

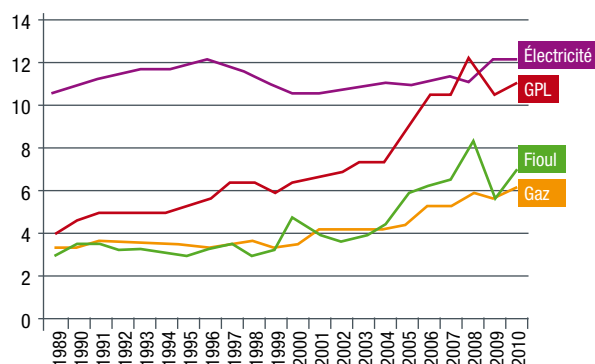


52% des ménages du premier quartile sont en précarité énergétique, soit par des dépenses d'énergie élevées par rapport à leurs ressources (taux d'effort énergétique supérieur à 10%) soit en raison d'un inconfort thermique (déclaration du froid dans leur logement)

Augmentation des prix de l'énergie et vulnérabilité des ménages

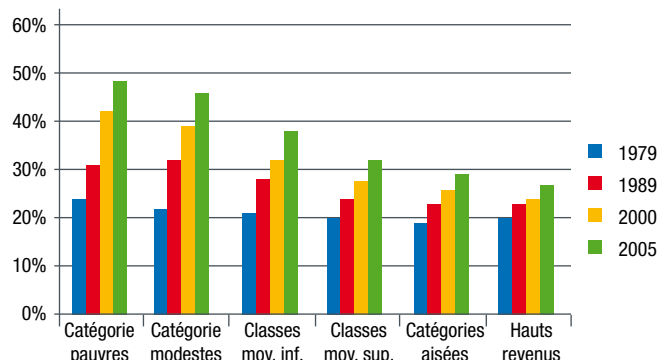
Les enjeux liés à la vulnérabilité des ménages face aux augmentations des prix de l'énergie vont au-delà de considérations uniquement économiques et sociales : ils sont aussi techniques.

1. Variation du prix des énergies sur 20 ans (en cts d'euro TTC le kWh)



Source : base de données «pégase» (www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/article.php?id_article=1315)

2. Progression des dépenses contraintes* des ménages selon les catégories sociales



Source : CRÉDOC, enquêtes sur les «Conditions de vie et les Aspirations des Français».

* Dépenses contraintes : logement, eau, gaz, électricité, frais d'assurance, frais financiers...

La vulnérabilité énergétique globale des ménages peut être définie comme «l'exposition des ménages à une hausse durable du coût de l'énergie et du poids de celle-ci dans les budgets de la vie quotidienne et d'activité»^[1].

Épuisement des ressources, besoins d'investissement dans l'outil de production, spéculation monétaire et sur les matières premières ou «signal prix» pour lutter contre les risques et pollutions : l'actualité de l'énergie est anxiogène. En filigrane de ces informations un message submerge : le prix de l'énergie va augmenter.

De fait, sur ces dernières décennies, il est facile de constater qu'en dépit de données strictement conjoncturelles la progression est soutenue, notamment pour les prix non réglementés (fioul, propane), et que depuis peu le mouvement s'est généralisé (graphique 1).

Évidemment, ces augmentations pourraient aussi être observées sous le prisme de l'évolution des revenus, mais nous n'en tirerions que des moyennes difficiles à apprécier. Un indicateur plus parlant serait la notion de «reste à vivre», c'est-à-dire la part des revenus restant après les prélèvements des dépenses contraintes et incontournables (graphique 2).

Explications

La part que représentent ces dépenses contraintes et incontournables dans le budget total d'un ménage est logiquement plus lourde pour les ménages les plus modestes, et sa progression dans le temps

y est aussi plus importante que pour les plus hauts revenus. La «fracture sociale» apparaît clairement.

À quoi faut-il s'attendre ?

Il serait totalement spéculatif de prédire un prix de l'énergie à deux ou cinq ans ; seule l'observation des tendances sur les dernières décennies, ou diverses annonces médiatiques récentes concernant les augmentations à venir des prix de l'énergie, peut nous mettre sur la voie. Pour faire simple, prenons seulement deux seuils d'augmentation plutôt raisonnables : 20 et 40%.

Sur la facture, l'impact est plutôt linéaire (+20% ou +40%), mais en proportion des revenus tout dépend de la qualité du logement concerné (tableaux 3, 4 et 5).

Rapportée à la notion du «reste à vivre», il ne fait aucun doute que la meilleure protection pour les ménages concernés serait de vivre dans des logements les plus efficaces possibles au niveau énergétique. Si les risques d'augmentation des prix de l'énergie dépendent de facteurs internationaux sur lesquels les capacités d'action sont assez réduites au niveau national, la seule solution pour diminuer la vulnérabilité des ménages modestes face à la précarité énergétique – sauf à faire prendre en charge ces augmentations par la collectivité – est donc de proposer à ces ménages les meilleurs logements... CQFD!

[1] Les cahiers de l'Observatoire Régional de l'Habitat et du Logement, N°17 Décembre 2010.

Exemples pour un ménage de trois personnes vivant dans un logement de 70 m²

3. Montant approximatif de la facture d'énergie annuelle dans le logement selon la classe énergétique (prix de l'énergie 2010)

	Electricité **	Gaz nat.	Fioul	Propane
A	767€	814€	851€	996€
B	834€	900€	952€	1 154€
C	1 000€	1 114€	1 203€	1 549€
D	1 234€	1 414€	1 555€	2 103€
E	1 534€	1 800€	2 007€	2 815€
F	1 902€	2 271€	2 560€	3 685€
G	2 102€	2 528€	2 862€	4 160€

Part des revenus consacrée à financer l'augmentation des prix de l'énergie.

Le revenu pris en compte est le seuil Propriétaire Occupant prioritaire ANAH province, soit 15 366 €

4. Impact d'une augmentation globale de 20 % du prix des énergies en fonction de la classe énergétique du logement.

	Electricité **	Gaz nat.	Fioul	Propane
A	1,0%	1,1%	1,2%	1,3%
B	1,1%	1,2%	1,3%	1,6%
C	1,3%	1,5%	1,7%	2,1%
D	1,6%	1,9%	2,3%	2,9%
E	1,9%	2,4%	2,9%	3,9%
F	2,4%	3,1%	3,8%	5,2%
G	2,6%	3,4%	4,3%	5,8%

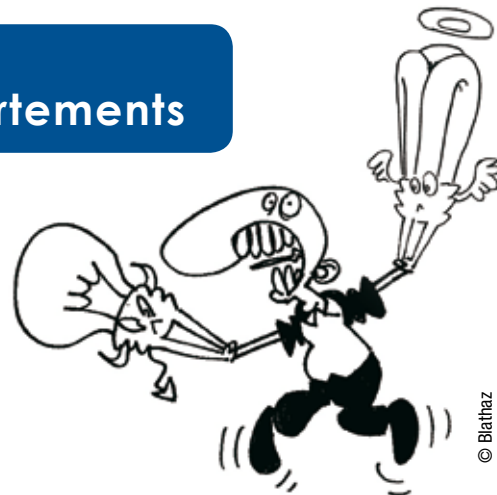
5. Impact d'une augmentation globale de 40 % du prix des énergies en fonction de la classe énergétique du logement.

	Electricité **	Gaz nat.	Fioul	Propane
A	2,0%	2,2%	2,4%	2,7%
B	2,1%	2,4%	2,7%	3,1%
C	2,6%	3,0%	3,4%	4,3%
D	3,1%	3,8%	4,5%	5,8%
E	3,8%	4,9%	5,9%	7,8%
F	4,7%	6,2%	7,6%	10,3%
G	5,2%	6,9%	8,5%	11,6%

** Le DPE utilisant l'énergie primaire, le prix de l'électricité est réajusté sur le ratio final/primaire, soit une division par 2,58. Ceci étant, la comparaison des classes énergétiques avec les autres énergies doit intégrer le fait qu'avec l'électricité l'effort technique pour arriver aux classes équivalentes est extrêmement plus important.

Les résistances au changement ou les bonnes raisons de l'inertie des comportements

À l'heure du développement durable et de la lutte contre le changement climatique, les consommateurs sont convoqués à part entière sur la scène des responsabilités. Ils le sont à double titre : en tant que contributeurs à la production des gaz à effet de serre, mais aussi en tant qu'acteurs invités à prendre part aux changements nécessaires pour inverser, sinon stabiliser, la situation. En effet, la nouvelle stratégie nationale du développement durable 2010-2013, adoptée le 27 juillet 2010 par le comité interministériel du développement durable, et reprise dans les lois « Grenelle », affiche clairement des objectifs d'évolution des modes de vie et des modes de consommation vers une plus grande durabilité.



ZELEM M.-C., 2010,
Politiques de Maîtrise de
la Demande d'Énergie et
résistances au changement.
Une approche socio-
anthropologique, Paris,
l'Harmattan, coll. : logiques
sociales

Dans un même temps, les consommateurs sont la cible d'injonctions paradoxales : consommer pour soutenir la croissance et accéder au progrès technique, mais en même temps adopter des comportements sobres et durables. D'un côté la société de consommation et ses multiples tentations, de l'autre, des principes de participation écocitoyenne qui supposent de changer ses équipements, ses habitudes de vie et ses manières de consommer. Rapidement vouloir infléchir les comportements apparaît comme une vraie difficulté car cela concerne de multiples acteurs à différentes échelles, pas toujours acquis aux enjeux, voire dans l'incapacité totale d'y souscrire (cas des ménages en précarité énergétique par exemple). Et, force est de constater qu'il ne suffit pas de décréter des changements pour que ces derniers se produisent.

En fait, on constate une illusion récurrente (le mythe technologique en quelque sorte) qui repose sur l'idée qu'il suffit d'introduire une technologie nouvelle moins énergivore, ou une information spécifique (campagne de communication, étiquette énergie, prescription...), voire une réglementation plus sévère (Réglementation thermique 2012 pour le bâtiment par exemple), pour que le public final (consommateurs,

mais aussi professionnels du bâtiment, décideurs politiques au niveau local...) s'en empare, la fasse sienne et l'adopte, engendrant alors les changements attendus. Dans tous ces cas de figure, les technologies ou dispositifs sont pensés indépendamment des cultures et font fi des particularités des acteurs, des systèmes d'acteurs et des environnements auxquels ils s'adressent. Leur mode de réception et d'appropriation par les publics auxquels ils sont destinés est peu pris en compte. Les pouvoirs publics semblent simplement faire le pari que les consommateurs vont adhérer au projet et, par conséquent, changer leurs modes d'équipement et leurs habitudes de consommation. Ils supposent d'une certaine façon que l'information circule de manière identique entre les personnes et que ces dernières évoluent selon les mêmes lois de comportement, ce qui génère l'hypothèse très fragile qu'elles disposent toutes de la même information et qu'elles sont en capacité de la « digérer » d'une manière comparable.

Or, les comportements individuels résultent d'une dynamique complexe, à la croisée de facteurs psycho-sociaux, culturels, économiques, politiques mais aussi structurels. Les propriétés sociales (sexe, âge, niveau de diplôme, niveau de revenu et CSP) se combinent au jeu des dispositions sociales (qui se construisent elles-mêmes au cours d'un jeu entre savoirs, compétences, valeurs, habitudes, préjugés et croyances). Le statut vis-à-vis du logement (propriétaire ou locataire), le type de logement (maison/appartement, rural/urbain, neuf/ancien), la position dans le cycle de vie (jeunes, adultes, personnes âgées) et la situation sociale (célibataire, en couple avec/sans enfants, divorcé/séparé...) jouent à l'échelle individuelle comme autant de

contraintes ou de catalyseurs. À ce stade, le logement, l'accès au crédit, mais aussi le mode d'intervention des prescripteurs peuvent avoir un effet structurant. Le marché joue alors un rôle prépondérant. La composition de l'offre disponible (logements isolés ou pas, système de chauffage performant ou pas, services adaptés ou pas, professionnels compétents ou pas...) conditionne en grande partie les manières dont les particuliers, mais aussi les collectivités... s'équipent. Les prix eux-mêmes (de l'électricité, des appareils...) contribuent à infléchir les comportements. Ils autorisent, ou pas, telle ou telle pratique sociale (l'usage de la voiture, les appareils en veille, le multi-équipement...). Enfin, l'évolution des comportements découle du caractère même des politiques publiques (incitations et désincitations, obligation, interdictions...).

Appréhender les résistances au changement nécessite, dans une approche systémique, de s'intéresser à l'ensemble de ces variables. Compte tenu de leur combinaison, elles permettent de circonscrire une diversité de publics qui justifient que l'on inverse les processus classiques : passer de l'information-sensibilisation de type générique à des informations plus ciblées, qui tiennent compte des spécificités des profils concernés. Dans le même temps, il s'agit d'accepter que les dispositifs mobilisés pour accompagner les changements sont d'ordre sociotechnique ; c'est-à-dire qu'ils ne sont pas que techniques (un thermostat, un programmeur...). Ils comportent une part sociale dans le sens où les futurs usagers se les approprient et y adhèrent, ou bien les détournent et les disqualifient parfois de manière contre-performante.

Marie-Christine Zélem,
sociologue, Toulouse II

Étude territoriale : la précarité énergétique en Poitou-Charentes

Au delà de la transposition des statistiques de l'ENL 2006, beaucoup de territoires s'interrogent sur les méthodes possibles pour faire une évaluation de la précarité énergétique à l'échelle régionale, départementale ou infra-départementale.

L'Agence Régionale d'Évaluation environnement Climat (AREC) Poitou-Charentes a réalisé une étude régionale permettant de caractériser et de localiser les ménages exposés à la précarité énergétique et accompagnée d'une cartographie détaillée à l'échelle de la commune.

Ce travail s'appuie sur le croisement de plusieurs bases de données :

- fichiers Logement & Individus du recensement de la population INSEE 2006 croisés avec :
- les consommations énergétiques unitaires (source CEREN)*;
- les indices de rigueur climatique à l'échelon communal (DJU);
- l'enquête revenus fiscaux 2004.

Cette approche permet de caractériser la totalité du parc régional de logements selon les caractéristiques du patrimoine bâti (période de construction, énergie de chauffage, type d'habitat) mais aussi selon les caractéristiques des individus composant le ménage (activité, catégories socioprofessionnelles, revenus, situation familiale) Elle permet de reconstituer le taux d'effort énergétique à l'échelle de chaque logement.

Elle dresse donc un état des lieux de l'ensemble des logements exposés à la précarité énergétique, que les occupants accèdent ou non au confort et indépendamment du montant réel des factures.

Le rapprochement informatique de ces diverses bases de données représente un travail important et nécessite l'accès aux fichiers détaillés des sources. Bien qu'étant à l'échelle du logement, les données sont anonymes et ne permettent pas un travail de ciblage des personnes exposées à la précarité énergétique.

Certains critères restent cependant moyennés, l'âge du logement par exemple ne présuppose pas de la réalisation de travaux au cours de la vie du bâtiment, ou la catégorie socioprofessionnelle ne qualifie pas parfaitement les revenus de la famille mais le niveau d'approximation est très proche de la réalité. Un important travail d'interprétation est quand même nécessaire.

Cerise sur le gâteau, une fois la base constituée, il suffit de faire varier le prix de l'énergie pour visualiser les risques d'aggravation des situations voire de l'arrivée de nouvelles cohortes de familles en difficulté.

EXTRAIT de l'étude de l'AREC Poitou-Charentes :
www.arecpc.com

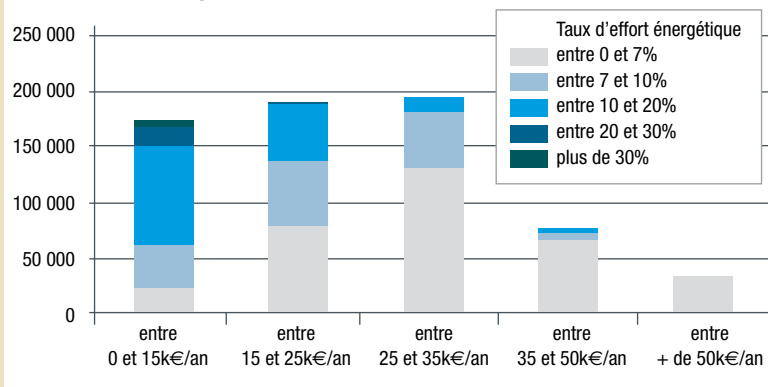
Des ménages fortement exposés à la précarité énergétique

La précarité énergétique dans le logement résulte de la combinaison de trois facteurs principaux : la faiblesse des revenus du ménage, la mauvaise qualité thermique du logement et le coût de l'énergie. Afin d'identifier les ménages picto-charentais en situation de précarité énergétique, la consommation énergétique théorique de chaque logement et la dépense inhérente à ce poste sont rapportées au niveau moyen des revenus disponibles du ménage. Ce revenu disponible est calculé pour chaque catégorie socioprofessionnelle et pour chaque type d'activité des individus à l'aide des données de l'enquête INSEE « Revenus Fiscaux 2004 » rapportées aux départements grâce à un ratio entre le revenu dans le département et le revenu moyen national, (calcul à partir des données du fichier DADS).

On estime ainsi que 188 012 logements – correspondant à 323 187 personnes – sont exposés à la précarité énergétique, ce qui correspond à 25% du parc régional

de résidences principales. Ce taux est nettement supérieur à la moyenne nationale de 13% estimée par l'Anah.

Répartition des logements selon leur taux d'effort énergétique et le niveau de revenu de ses occupants

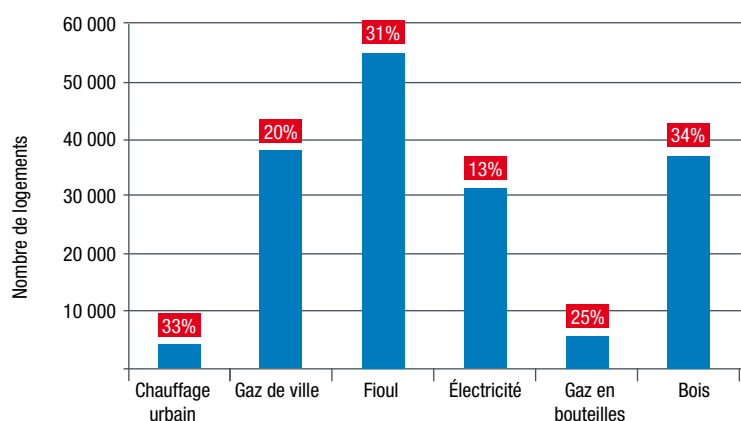


Les logements exposés à la précarité sont ceux dont le taux d'effort énergétique est supérieur à 10%. Le graphique ci-dessus traduit la corrélation entre le revenu disponible et le taux d'effort énergétique.

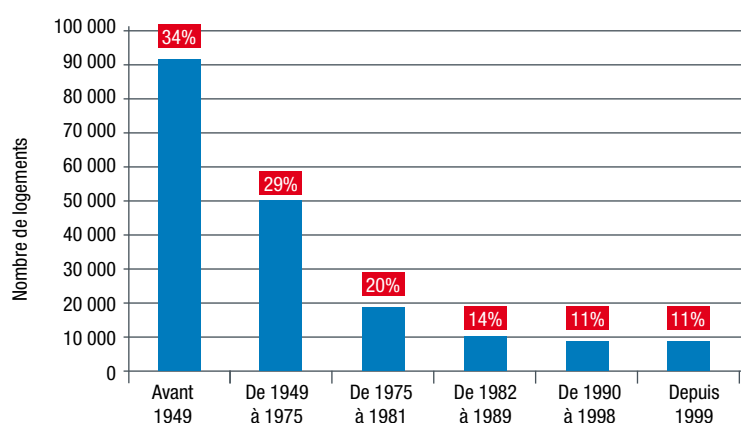
Ainsi, la très grande majorité des ménages exposés à la précarité énergétique a un revenu disponible inférieur à 25 000€. Inversement, aucun ménage de plus de 35 000 € n'y est exposé.

* Les coefficients de consommation unitaires sont fournis par le Centre d'Études et de Recherche Économiques sur l'Énergie (CEREN). Chaque coefficient correspond à la consommation énergétique d'un logement type pour une année donnée. Ils sont exprimés en kWh et sont fonction de quatre paramètres : type de logement ; ancienneté du logement ; mode de chauffage ; type d'énergies utilisées.

Logements exposés à la précarité énergétique par énergie de chauffage et part relative*



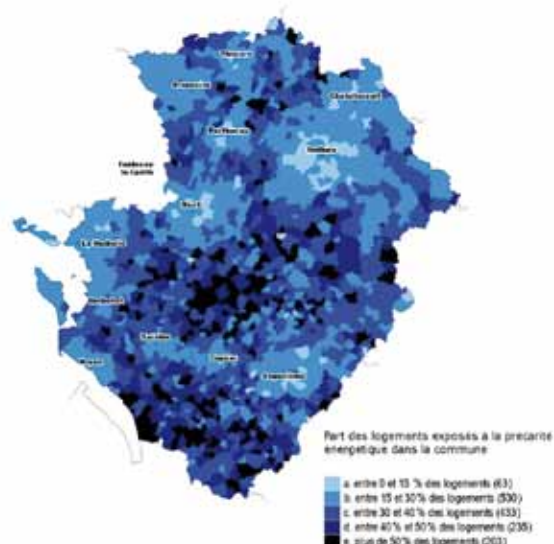
Logements exposés à la précarité énergétique par période de construction et part relative*



* Part relative : rapport de la catégorie concernée au total des logements régionaux

Les logements en situation de précarité énergétique sont le plus souvent chauffés au fioul ou au bois, énergies que l'on retrouve dans les habitats ruraux et anciens.

Répartition des communes exposées à la précarité énergétique



Les communes les plus exposées à la précarité énergétique sont essentiellement des communes rurales localisées dans le centre et le sud de la région. Ces territoires sont caractérisés par des logements se chauffant principalement au bois bûche ou au fioul (dans le centre de la région). Ils sont également caractérisés par une forte consommation énergétique, du fait des caractéristiques de leur logement (surface, ancienneté).

Les possibilités d'utilisation d'un tel travail sont multiples : outil de connaissance et de prospective, localisation de territoires prioritaires et/ou fragiles, outil d'animation territoriale permettant aux élus et acteurs locaux de « conscientiser » la problématique chez eux...

Ce travail, publié fin 2010, a déjà fait mûrir des idées ailleurs. Plusieurs organismes ont la volonté de réutiliser la méthode sur leur territoire et certainement de l'enrichir. L'AREC PC travaille d'ailleurs à l'actualisation de cette publication en s'appuyant sur les dernières données disponibles et sur les nouveaux tarifs énergétiques. Ces données existant à l'échelle nationale, le futur observatoire de la précarité énergétique y trouverait sans doute aussi de la matière.

www.arecpc.com

L'AREC Poitou-Charentes ou Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat accompagne la mise en place de politiques de prise en compte de l'environnement en région Poitou-Charentes, par une activité d'observation et d'évaluation dans trois domaines d'actions : prévention et réduction des consommations énergétiques et développement des énergies renouvelables / prévention et réduction des émissions de gaz à effet de serre / prévention et réduction des déchets.

L'Agence a pour fonction de réaliser ou faire réaliser pour l'ensemble de ces domaines des études à partir de l'analyse de la situation aux échelles régionale, départementale et locale (territoires, communautés de communes...) et de valoriser les résultats par une information, une formation et une sensibilisation auprès de l'ensemble des acteurs régionaux (élus des collectivités, acteurs professionnels socio-économiques, associations, citoyens...) en partenariat avec les organismes régionaux œuvrant sur ces thématiques. Elle met aussi à disposition des acteurs régionaux des méthodologies et des outils leur permettant de lancer des programmes d'action et d'en assurer l'évaluation ; enfin, l'agence a vocation à proposer des analyses tendancielles intégrant des facteurs socio-économiques et des travaux de prospectives aux horizons moyen et long terme.

Les régies de quartier : relais locaux pour des actions ciblées de lutte contre la précarité énergétique

Depuis 2010, le Comité National de Liaison des Régies de Quartier (CNLRQ) a créé un pôle «Développement Durable» dont l'objectif est de mettre en place une méthodologie d'actions de sensibilisation et de modification des comportements dirigées vers les habitants, ainsi que le renforcement du lien social et de la participation citoyenne autour de l'écologie. L'axe «précarité énergétique» du CNLRQ vise à impulser et à appuyer les initiatives des Régies de Quartier. Les outils mis en place ont pour vocation d'être diffusés dans le réseau pour dupliquer l'action sur tout le territoire.



De nombreuses régies, conscientes de l'importance de cet enjeu pour leurs quartiers, ont déjà développé des activités dans ce sens. La proximité et la connaissance qu'ont les régies de leur quartier ainsi que de ses habitants leur permet une grande réactivité et une innovation constante dans les différents champs du social ou de l'environnement. De plus, la médiation et l'information sont des missions traditionnelles des régies, qui servent souvent de relais entre la parole des habitants et celle des institutions du quartier (commune, bailleurs sociaux, centres sociaux...). Plusieurs régies ont formé leurs salariés afin qu'ils puissent valoriser cette relation de proximité privilégiée et sensibiliser les habitants aux éco-gestes.

Certaines Régies ont développé des outils pédagogiques intéressants, tel que l'appartement pédagogique conçu et animé par la régie de Mâcon. Elaboré en partenariat avec l'OPH de Mâcon et EDF, l'appartement propose de nombreux conseils pédagogiques et un ensemble d'outils de communication spécifiques. Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'une convention plus large établie entre EDF et les régies de Bourgogne : formation et information du personnel des régies à la maîtrise des consommations d'énergie, actions de sensibilisation (développement d'outils, kits, appartements pédagogiques), accompagnement des salariés en insertion demandeurs de tarifs sociaux.

La régie de Mâcon fait également partie de celles qui distribuent des kits d'économie d'énergie et d'eau dans les logements avec un accompagnement ainsi qu'un suivi individuel dans la durée. Ces kits simples (mousseurs, ampoules basses consommations, coupes-veilles...) permettent de réaliser en soi des économies tout en sensibilisant les familles aux comportements économes. Le suivi de l'action sur la durée assure une information et un dialogue efficaces avec les ménages et permettra d'observer les économies réalisées par rapport au coût du kit et de l'accompagnement.

Une autre action susceptible d'être réalisée par les régies est l'accompagnement et la sensibilisation des nouveaux habitants de bâtiments à haute performance énergétique (Bâtiment Basse Consommation). En effet, sans information et sans formation des ménages intégrant ces nouveaux bâtis, les comportements risquent d'être en inadéquation avec les caractéristiques techniques des nouveaux immeubles. Cela pourrait entraîner des hausses de consommation avec des conséquences financières très difficiles lorsque l'installation dans les nouveaux bâtiments est couplée à une individualisation des charges. C'est dans ce sens que la régie de Montreuil collabore avec l'agence locale de l'énergie MVE, et propose aux bailleurs sociaux la distribution de kits pour appuyer des opérations de sensibilisation (500 logements). Les habitants ou salariés de la régie intéressés par la thématique de l'énergie ou de l'eau pourraient être formés afin de prolonger de manière durable les actions de sensibilisation déjà engagées. De nombreuses régies ont contracté avec des distributeurs d'énergie pour mettre également en place des activités de médiation. Le but est d'aider les ménages en difficulté à lire leurs factures et de les accompagner en cas de problèmes de paiement

dans la négociation d'un échelonnement des dettes, et éventuellement d'un recours aux dispositifs de solidarité.

S'appuyant sur ces expériences et sur un groupe de travail constitué de régies porteuses d'actions ou de réflexions sur la précarité énergétique, le CNLRQ prépare un projet de création de postes de conseillers en maîtrise de l'énergie au sein des régies. Cette réflexion permet un recensement de partenaires mobilisables par les régies intéressées et s'accompagne de l'élaboration d'actions de formations sur la sensibilisation aux énergies, ainsi que sur d'autres activités liées au développement durable portées par les régies, tels que les jardins solidaires, ou les actions de prévention et de gestion des déchets.

Pour en savoir plus sur le web

À chaque numéro, quelques sites internet contenant des informations intéressantes sur la précarité énergétique sont proposés.

> Banque d'expériences de l'action sociale locale

L'Union nationale des centres communaux d'action sociale met en ligne une série de fiches sur des retours d'expérience divers, afin de mutualiser les bonnes pratiques des CCAS-CIAS : www.unccas.org/banque/default.asp

> Carte des départements ayant signé un Contrat Local d'Engagement

L'Anah met en ligne sur son site une carte des départements engagés dans le programme «Habiter Mieux», et donc ayant signé un contrat local d'engagement (CLE) contre la précarité énergétique : www.anah.fr/habitermieux/habiter-mieux-dans-votre-departement.html

> Espace Éco-citoyens : gérer ses consommations d'énergie en appartement

L'ADEME ouvre une nouvelle page sur son site ecocitoyens.ademe.fr, afin de valoriser ses conseils pour les personnes vivant en appartement : www.ecocitoyens.ademe.fr/mon-habitation/bien-gerer/en-appartement

Les animateurs du réseau :
F. Dimitropoulos : b-c-e@orange.fr
Marie Moisan :
marie.moisan@cler.org

www.precarite-energie.org

Pour nous écrire : Réseau RAPPEL
CLER, 2 B rue Jules Ferry
93 100 Montreuil

Focus Précarité énergétique N°7, Juin 2011
Bulletin d'information du Réseau RAPPEL

Comité de rédaction :
M. Moisan, F. Dimitropoulos



Ont participé à ce numéro : Alexandra Blavier, Emmanuel Béjanin, Isolde Devalière, Benoît Faraco, Carole Peychaud, Marie-Christine Zélem.

Conception et réalisation graphique : L'Atelier/Fred Dupuis



Imprimé à 1 700 exemplaires sur papier recyclé et diffusé auprès des conseils généraux, CAF, ARS, DREAL, Délégation ANAH...

Avec le soutien de :

